BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ D'HORTICULTURE

DE

L'ARRONDISSEMENT DE SENLIS (OISE)

N° 25. — SEPTEMBRE 1868

PRÉSIDENTS D'HONNEUR.

M. Léon Chevreau, préfet de l'Oise.
Monseigneur Gignoux, évêque de Beauvais, Noyon et Senlis.
M. le marquis d'Auray, sous-préfet de l'arrondissement de Senlis.
M. Henry Turquet, maire de la ville de Senlis.

BUREAU.

Président : M. Vatin.
Vice-présidents : MM. Vernois. — de Maricourt.
Secrétaire-général : M. Thirion.
Secrétaires : MM. Bruiet. — Cossin.
Trésorier : M. Cabot.
Présidents des Comités : MM. Letuppe. — Barré. — Chantrier. — Vinet.
Jardinier-professeur de la Société : M. Dubarle.

SENLIS

IMPRIMERIE ET LITHOGRAPHIE DE CH. DURIEZ

RUE NEUVE-DE-PARIS, 5 BIS.

Société d'Histoire et d'Archéologie de Senlis
Notice : 7903
CB : 3025

COMITÉ CONSULTATIF.

Canton de Creil : MM. PÉAN (Armand). — PRÉVOST (François).
Canton de Crépy : MM. DELAHAYE. — BORNICHE.
Canton de Nanteuil-le-Haudouin : MM. BOUCARD. — LARDÉ.
Canton de Pont-Sainte-Maxence : MM. PALMER. — SERRET.
Canton de Senlis : MM. TASSIN. — DURIEZ.

Bureaux des Sections cantonales.

SECTION DE CREIL.

Président : M. PAUPERT.
Vice-présidents : MM. DORÉ. — CAUCHOIS père.
Secrétaire : M. POULAIN.
Vice-secrétaire : M. BOBLET (Paul).
Trésorier : M. MAST.

SECTION DE CRÉPY.

Président d'honneur : M. DAMBRY.
Président titulaire : M. AUDEBERT.
Vice-présidents : MM. DE LA GRANGE. — BLÉRYE.
Secrétaire : M. le docteur BOURGEOIS.
Vice-secrétaire : M. DESJARDINS.
Trésorier : M. TASSART.

SECTION DE NANTEUIL-LE-HAUDOUIN.

Président : M. LEMAIRE.
Vice-présidents : MM. LAMICHE. — RUDET PÈRE.
Secrétaire : M. JOURDAIN.
Vice-secrétaire : M. CORBIE.
Trésorier : M. PINÇON.

SECTION DE PONT-SAINTE-MAXENCE.

Présidents d'honneur : MM. MARIN. — DE VERNEUIL.
Président titulaire : M. le docteur MORILLION.
Vice-présidents : MM. LESSIEUX. — LECLERC.
Secrétaire : M. PAYEN.
Vice-secrétaire : M. MEUNIER.
Trésorier : M. LAVERGE.

Article 5 du Règlement. — L'article 4 des Statuts fixe le taux de la cotisation annuelle à *dix francs.* Celle-ci est payable *d'avance* sur la quittance du Trésorier, et sans frais, quelle que soit l'époque de l'admission.

Art. 6. — Lors du paiement de la cotisation, il est remis, chaque année, une carte nominative donnant le droit d'entrée personnelle au jardin d'expériences, aux expositions, aux séances de la Société, et aux leçons théoriques et pratiques. Elle doit être revêtue de la signature du titulaire.

SHAS
000000003025

DOCUMENTS ADMINISTRATIFS.

Procès-verbal de la séance du 6 Septembre 1868.

PRÉSIDENCE DE M. VATIN.

La séance est ouverte à trois heures. M. le docteur Pigeaux, membre correspondant, assiste à la séance et prend place au bureau, sur l'invitation de M. le Président. Les objets suivants sont déposés sur le bureau :

1° Par M. le docteur Pigeaux, une grappe du *Raisin* de Schiraz ou de Smyrne, connu dans le commerce sous le nom de *Raisin de Corinthe*.

2° Par M. G. Laudigeois, 12 Poires *Doyenné Boussoch, Beurré Diel, Beurré d'Aremberg, Beurré gris, Messire Jean, Saint-Germain, Doyenné Saint-Michel, Caillot rosat, Beurré d'Angleterre, Bon-chrétien Williams, Crassane, Bonne Louise d'Avranches,* 2 Pommes *Reinette d'Angleterre, Cœur de Pigeon,* 2 Pêches *Madeleine* et *Grosse-Mignonne*.

3° Par M. Deshais père, *Beurré gris, Colmar d'Aremberg, Duchesse d'Angoulême* et *Chasselas de Fontainebleau*.

4° Par M. Leroy (de Barberie), *Beurré gris, Duchesse d'Angoulême, Doyenné Saint-Michel, Bonne Louise d'Avranches,* une Poire inconnue, *Chasselas de Fontainebleau*.

5° Par M. Fauvel, 13 variétés de *Raisins*.

6° Par le même, 4 fruits du *Piment* vert doux, une *Aubergine* jaune, 2 *Aubergines* violettes monstrueuses.

7° Par M. Lépine, huit variétés de *Raisins,* une prune *Reine-Claude de Bavay,* 8 poires *Van Marum, Duchesse d'Angoulême, Bon-chrétien Williams, Beurré Clairgeau, Crassane, Bonne Louise d'Avranches, Rousselet de Rheims, Poire-Figue*.

8° Par le même, une *Chicorée* demi-fine de Meaux, une *Scarole* verte maraîchère, 2 *Chicorées* demi-fines de Rouen, 3 *Céleri-Raves,* une botte de *Poireaux* courts de Rouen, 3 *Artichauts,* un *Chou* rouge, 3 pieds de *Céleri* turc, un panier de *Haricots* de Soissons, un panier d'*Épinards* ronds de Hollande, deux paniers de *Flageolets* verts et en grains, un *Melon* Cantaloup prescott à fond blanc, une botte de *Radis* roses à bout blanc, une botte d'*Artichauts* violets, *Haricots* suisse solitaire, un *Potiron,* une botte de *Carottes* demi-longues de Crécy.

9° Par M. Barbier (Roger), 5 *Artichauts,* 4 *Scaroles* vertes maraîchères, 2 *Chicorées* demi-fines de Meaux, 2 *Choux* de Milan pied-court, 4 pieds de *Céleri* turc, un panier de *Haricots* de Soissons, une corbeille de *Cresson*.

10° Par M. Cosson, un lot de *Cornichons,* 3 *Panais* ronds, un pied de *Piment* chargé de fruit, un *Chou* de Milan des Vertus, 3 pieds de *Céleri, Poireaux* demi-longs des Vertus, une *Chicorée* demi-fine de Rouen, 2 *Chicorées* de Meaux, 2 *Scaroles* vertes maraîchères, un *Potiron*.

11° Par M. Lebrasseur, un lot de *Pommes de terre* quarantaines produites par un pied qui avait déjà fourni une première récolte.

12° Par M. Deslandes, une corbeille de *Reines-Marguerites* en 18 variétés.

13° Par M. Bruxelles, une collection de *Reines-Marguerites.*

14° Par M. Dubarle, un bouquet de *Reines-Marguerites,* et une brassée de fleurs de *Pelargoniums zonals* de semis, provenant du jardin de la Société.

En ouvrant la séance, M. le Président rappelle à l'Assemblée que ce mois de septembre amène le deuxième anniversaire de la création de la Société; que, dans un si court espace de temps, elle a pris un accroissement considérable, réuni 745 adhésions, créé un jardin, fait deux expositions, et pris enfin, dans le département, un rang honorable parmi les autres Sociétes; il fait appel au dévouement de tous les membres de la Société pour persévérer dans une entreprise si bien commencée, et arriver promptement à repandre les connaissances horticoles dans toute l'étendue de l'arrondissement de Senlis. Après quoi il demande si quelque membre a des observations à faire sur la rédaction du procès-verbal de la dernière séance.

M. de Maricourt rappelle alors la proposition faite par M. le Secrétaire-général d'organiser dans le sein de la Société un enseignement horticole spécial, et demande si, avant de mettre à l'étude un projet aussi important, il ne serait pas à propos de prier son auteur d'expliquer à l'assemblée comment il l'a compris, et quels sont les développements dont il le croit susceptible.

M. Thirion répond qu'il est tout prêt à donner les explications demandées; selon lui, toute Société d'horticulture doit se préoccuper de l'*enseignement professionnel horticole* à deux points de vue différents, tendant à faire de bons jardiniers, suffisamment instruits, et à fournir aux amateurs d'horticulture des ouvriers capables de conduire leurs cultures. Pour atteindre ce but, il trouve que la Société de Senlis a peu de choses à faire : elle possède un local qui, avec peu de dépense, pourrait être éclairé au gaz pendant les longues soirées d'hiver; elle compte dans son sein assez de membres instruits, au double point de vue de la théorie et de la pratique, pour être à même de faire des cours élémentaires de *géologie,* d'*astronomie,* de *botanique,* et enfin un cours qui les résumerait tous, celui de *culture générale;* à de certaines époques, qui seraient ultérieurement déterminées, un jury spécial procéderait à l'examen des candidats qui désireraient s'y soumettre, et décernerait des *diplômes de jardiniers,* dont le possesseur pourrait hardiment se présenter pour occuper les places les plus importantes et les mieux rétribuées.

M. de Maricourt applaudit à cette proposition, ajoutant que cet enseignement doit être considéré comme un *enseignement mutuel,* ayant lieu au moyen de conférences faites indistinctement par tous les membres de la Société qui posséderaient, à quelque degré que ce soit, des connaissances utiles à leurs collègues, et que chacun pourrait y être alternativement auditeur et professeur. M. le docteur Pigeaux félicite la Société de Senlis de ces utiles et sérieuses préoccupations, et, nulle autre observation n'ayant été faite, le procès-verbal de la précédente séance est adopté.

M. le Président donne la parole à M. Thirion, secrétaire-général, pour procéder au dépouillement de la correspondance, qui se compose des pièces svivantes :

1° Une lettre de M. Turquet, maire de Senlis, sous-préfet par intérim, annonçant l'envoi d'une médaille d'or par S. Exc. M. le ministre de l'agriculture. — M. le Président se charge de remercier M. le Ministre, dont la bienveillance ne s'est jamais démentie.

2° Une lettre de M. Louvot-Dupuis, président de la Société d'arboriculture de Chauny, qui demande un juré pour l'Exposition qui doit avoir lieu dans la Section de Noyon les 12, 13, 14 et 15 septembre courant. — M. le Secrétaire-général annonce à l'Assemblée que le Comité consultatif a désigné M. Dubarle, jardinier-professeur, pour remplir cette honorable fonction. Il ajoute que le Comité a été déterminé dans ce choix par des considérations particulières qui devaient faciliter à M. Dubarle le voyage de Noyon, et que M. Chantrier serait prié de remplacer ce dernier à l'Exposition de Montmorency.

3° Deux lettres de MM. Palmer et Meunier, vice-secrétaire de la Section cantonale de Pont, adressant, à propos de la prochaine Exposition de cette Section, au Comité consultatif, des demandes sur lesquelles il a statué, dans sa séance du matin de ce jour. Cette Exposition aura lieu les 25, 26 et 27 septembre courant; le 27 aura lieu la distribution des récompenses, suivie d'un banquet dont le prix sera de 3 francs, et auquel tous les membres de la Société sont invités à souscrire.

4° Une lettre de M. Quint, secrétaire de la Société d'horticulture de Soissons, annonçant l'envoi de cent tableaux sur les insectes et les oiseaux, acquis en vertu d'un vote du 5 août dernier. — M. le Secrétaire-général met ces tableaux sous les yeux de l'Assemblée, annonçant qu'il en sera délivré un exemplaire gratuitement à tous les instituteurs de l'arrondissement qui font partie de la Société, et que tous les autres membres indistinctement pourront en acquérir un, moyennant 15 centimes, prix de revient.

5° Un avertissement de M. le Directeur des Contributions directes, annonçant que le Conseil de préfecture a déchargé la Société de l'*imposition* qui avait été mise à sa charge pour le *Jardin d'expériences.*

6° Une lettre de M. Chantrier, s'excusant de ne pas assister à la séance de ce jour.

M. le Secrétaire-général dépose en outre sur le bureau :

1° Les procès-verbaux des dernières séances des sections cantonales de Creil, Crépy et Pont-Sainte-Maxence.

2° Le rapport de M. Letuppe, administrateur du jardin de la Société pour le mois d'août.

3° La cinquième leçon du *Cours d'arboriculture* de M. Dubarle, traitant de la taille de la vigne.

4° Le numéro d'août 1868 de l'*Apiculteur.*

5° Le Bulletin de juillet 1868 de la Société d'horticulture de Compiègne.

6° Le Bulletin d'août 1868 de la Société d'horticulture de Clermont (Oise).

7° Le Bulletin de juillet 1868 de la Société d'horticulture et de botanique de Beauvais, auquel est annexé le programme de l'*Exposition* que fera cette Société dans sa Section de *Noailles,* les 26, 27 et 28 septembre 1868.

8° Le Bulletin de juillet 1868 de la Société impériale zoologique d'acclimatation.

9° Le numéro de juin 1868 du Journal de la Société impériale et centrale d'horticulture de France, dans lequel M. le Secrétaire-général fait remarquer que M. le maréchal Vaillant trouve une différence notable entre les *cendres vives* et les cendres lessivées, ou *charrée,* pour la *conservation des Patates ;* les dernières, une fois séchées, ne reprennent plus l'humidité, et se trouvent plus propres à cet emploi. — A ce propos, et en confirmation du fait avancé, M. Dubarle dit que de la cendre lessivée ayant été par lui enterrée comme amendement au pied de certaines plantes, a été retrouvée parfaitement sèche au labour suivant. — M. Pigeaux rappelle que les cendres vives contiennent des sels qui ont une grande affinité pour l'humidité, et que, selon les apparences, elles ne seraient pas propres à la conservation des racines sujettes à pourrir ; toutefois, le fait énoncé lui paraît avoir besoin d'être confirmé par de nouvelles expériences. — Quant aux Patates, M. Deslandes affirme les conserver très aisément dans une armoire ni trop sèche ni trop fraîche qui lui sert à serrer ses graines ; au mois de juin dernier, il en avait encore qui ont été consommées, et trouvées aussi bonnes qu'au moment de la récolte. — Relevant la discussion au point de vue de l'emploi horticole de la cendre, M. de Maricourt rappelle les expériences qui auraient démontré l'efficacité de cette substance comme préservatif de l'*oïdium* de la vigne, et se demande alors ce que deviendrait la théorie exposée par M. Thirion de la dissémination des spores par l'atmosphère ; celui-ci répond que, selon lui, fortifié par une nourriture plus complète, le végétal résiste à l'influence du mal, comme, pendant une épidémie, certains tempéraments, moins disposés à en favoriser l'incubation, bravent les miasmes délétères. — Enfin, MM. Barbier (Roger) et Lefort (Hippolyte) révèlent un emploi avantageux de la cendre de bois dont l'application, sur un plant de *Cresson* qui durcit et rougit, lui rend en peu de jours sa couleur verte et son moëlleux ordinaire. — Dans le même numéro se trouve l'explication détaillée du procédé employé par M. Grin, de Chartres, pour obtenir un rameau à bois à la place d'une fleur de pêcher, en entr'ouvrant la fleur, dont il détache seulement le pistil.

10° Les deux numéros d'avril du Journal de l'Agriculture, dans l'un desquels M. le Secrétaire-général signale un procédé suivi par M. Georges dans la *culture de la Tomate.* Il consiste à pincer la plante immédiatement au-dessus de la première inflorescence, et à prendre, *au-dessous des fleurs,* le bourgeon auquel ce pincement a donné naissance, pour continuer la tige verticale ; cette opération se répète aussi souvent que la force de la végétation et la température de l'année le

permettent, et a pour but, non-seulement de hâter la première fructification, mais encore d'échelonner les suivantes, de façon à avoir, jusqu'aux gelées, des fruits mûrs dont la récolte se succède sans interruption.

En l'absence de M. Bruiet, M. le Secrétaire-général communique à l'Assemblée les propositions faites par les Comités spéciaux au sujet des objets exposés sur le bureau : Le Comité d'arboriculture demande une *mention très honorable* pour MM. Fauvel, Lépine et G. Laudigeois; une *mention honorable* pour M. Deshais père; une *mention simple* pour M. Leroy; des *remerciements* pour M. le docteur Pigeaux. — Le Comité des cultures potagères, une *mention très honorable* pour MM. Lépine et Fauvel; une *mention honorable* pour MM. Cosson et Barbier; des *remerciements* pour M. Lebrasseur. — Le Comité des plantes d'ornement, n'étant pas en nombre, a, suivant le Règlement, délégué à l'Assemblée le soin de faire les propositions de récompenses à l'égard des apports qui sont de sa compétence. M. le Président invite plusieurs membres présents à examiner ces objets, et, de leur accord, il résulte une demande de *mention honorable* pour MM. Deslandes et Bruxelles, et de *remerciements* pour M. Dubarle. — Ces diverses propositions sont successivement mises aux voix par M. le Président et unanimement votées.

M. le Secrétaire-général prie en outre les membres présents d'aller au jardin chercher des boutures de Pelargoniums zonals de semis, qui leur seront confiées à la charge d'en rendre au printemps le quart, pour garnir le jardin de la Société.

Au sujet des remarquables produits exposés sur le bureau, M. le docteur Pigeaux demande à faire quelques observations; il recommande, en culture bourgeoise, la multiplication du *Raisin de Schiraz,* plante fertile, produisant beaucoup avec une taille longue, et donnant des grappes, petites il est vrai, mais très nombreuses et très agréables au goût. De plus, à propos des *Artichauts* exposés, il rappelle qu'à la Société impériale et centrale, les graines d'un Artichaut très large et très beau ayant été confiées à des horticulteurs expérimentés, ont donné naissance à des variétés plus rustiques et plus abondantes en produit que celles généralement connues, et il engage les maraîchers de Senlis à recueillir la graine de leurs plus beaux artichauts pour les semer, en y consacrant un espace restreint, afin d'en obtenir de nouvelles variétés.

La séance est terminée par une loterie, dans laquelle des graines de *Collinsia bicolor, Nemophilla insignis, Calliopsis diversifolia, Fœdia cornucopiæ,* et des plants d'*OEillet Mignardise à cœur pourpre-noir* sont distribués aux membres présents.

M. le Secrétaire-général lit les noms de trois personnes présentées pour faire partie de la Société, et M. le Président lève la séance à cinq heures.

Section de Creil.

SÉANCE DU 26 JUILLET 1868. — PRÉSIDENCE DE M. POULAIN, SECRÉTAIRE.

Séance ouverte à deux heures. — Procès-verbal adopté. — Trois membres nouveaux sont admis.

Les objets suivants sont exposés sur le bureau :

1° Un lot de Pommes de *Reinette d'Angleterre* conservées, par M. Bert; — mention simple.

2° Par le même, 14 variétés de *Pelargoniums zonals* de semis et un pied de *Piment;* — mention simple.

3° Par M. Roger, un *Nierembergia gracilis;* — remerciements.

4° Par M. Boblet, une corbeille de *Tomates;* — remerciements.

5° Par le même, une corbeille de *Cerfeuil bulbeux;* — mention simple.

M. le Président expose que le nombre des Sociétaires donne à la Section droit à quatre et peut-être même à cinq médailles; que les apports jusqu'à présents faits aux séances ne permettent pas de croire qu'elles soient toutes méritées, et que, dans ce cas, M. le Secrétaire-général de la Société lui écrit qu'elles pourraient être décernées pour bonne culture, en suite de visites faites dans les jardins des membres de la Section. M. Lemaître (Auguste), jardinier chez M. Franchemont, s'inscrit immédiatement pour ce nouveau concours.

Quatre membres nouveaux sont présentés, et la séance est levée à trois heures.

Membres admis dans la séance du 26 Juillet.

MM. Lefèvre, instituteur à Villers-sous-St-Leu, présenté par MM. Mast et Godin.
Quentier, instituteur à Précy, par les mêmes.
Varé, instituteur à Blincourt-les-Précy, par les mêmes.

Section de Nanteuil-le-Haudouin.

SÉANCE DU 9 AOUT 1868. — PRÉSIDENCE DE M. LEMAIRE.

Séance ouverte à deux heures. — Procès-verbal adopté.

Les objets suivants sont déposés sur le bureau :

1° Par M. Lardé, *Chasselas* rose et blanc, *Tomates,* Poires *Bon-chrétien Williams, Beurré d'Amanlis, Duchesse d'Angoulême, Rousselet de Rheims, Mouille-Bouche,* Pommes *Rambourg d'été* et *Pigeon,* un *Pelargonium zonal double,* 19 variétés de *Dahlias;* — mention simple.

2° Par M. Daguet fils, 18 variétés de *Glaïeuls,* 7 variétés de *Zinnias* à fleurs doubles, 2 *Artichauts,* 2 *Scaroles* vertes maraîchères, 2 *Chicorées* d'Italie, *Concombres, Tomates, Bananes* produites par un *Musa sinensis,* un *Melon* Cantaloup prescott à fond blanc; — mention très honorable.

3° Par M. Louis Charles, un *Bouquet monté, Prunes* de Reine-Claude, *Chasselas* de Fontainebleau, *Raisin* Madeleine noire, *Oignons pâles, Ail;* — mention honorable.

4° Par M. Coulon, un *Cactus serpentin* avec le treillage sur lequel il était palissé; — mention simple.

La séance est levée à quatre heures; une leçon d'arboriculture est donnée dans le jardin de M. Rudet père.

Section de Pont-Sainte-Maxence.

SÉANCE DU 12 AOUT 1868. — PRÉSIDENCE DE M. LE DOCTEUR MORILLION.

La séance est ouverte à deux heures. — Le procès-verbal est adopté. — Trois membres nouveaux sont admis.

Les objets suivants sont déposés sur le bureau :

1° Par M. Thierry fils aîné, un lot de *Pêches* grosse-mignonne; — mention simple.

2° Par M. Hennequin, un *Melon* Cantaloup fond vert, 3 *Poires* Bon-chrétien Williams, 3 *Pêches* Madeleine, *Raisin* Madeleine noire; — mention très honorable.

3° Par M. Lecerf, un *Melon* Cantaloup d'Alger, un *Melon* petit Prescott de pleine terre, un *Melon* Prescott à fond blanc, une corbeille de *Raisins,* 2 *Chicorées* fines de Rouen; — mention honorable.

4° Par M. Prince, un *Phormium tenax* en pot dont les feuilles mesurent 1 mètre 20 centimètres; — mention simple.

5° Par M. Daumalle, un lot de *Pommes de terre* dont il ne peut déterminer la variété, recueillies dans un champ planté de Pommes de terre *Saucisse* et *Chardon;* — remerciements.

Le programme de l'Exposition cantonale, approuvé par le Comité consultatif de la Société, est définitivement adopté, et une commission composée de MM. Palmer, Soualle, Meunier, Serret, Mercier, Dutron, Delamotte, Benoist, Laverge, Prince, Mellois, Laloue, Langlois, Dubois, Lambert, est chargée de l'organisation de la cérémonie et du banquet.

Deux membres nouveaux sont présentés, et la séance est levée à quatre heures.

Membres admis dans la séance du 12 Août.

MM. Busquin, jardinier à Pont-Sainte-Maxence, présenté par MM. Morillion et Palmer.

Suchet (Louis), à Pont-Sainte-Maxence, par MM. Laverge et Palmer.

Grison-Cléret, propriétaire à Verneuil, par les mêmes.

Section de Crépy-en-Valois.

SÉANCE DU 16 AOUT 1868. — PRÉSIDENCE DE M. ROUVILLE DE LA GRANGE.

La séance est ouverte à deux heures. — Le procès-verbal est adopté. — Les cinq membres présentés dans la dernière séance sont admis.

Les objets suivants sont déposés sur le bureau :

1° Par M. Parmentier, un pied de *Tomates* vertes géantes, un pied de *Tomates* Grenier en maturité, un *Cantaloup* de Portugal, un pot de *Calliopsis diversifolia*, 2 pieds d'*Aubergines* violettes longues, un pied de *Maïs* à feuilles rubannées, 2 *Celosia cristata* rouge et jaune; — mention honorable.

2° Par M. Pottier fils, 7 variétés de *Verveines*, 4 pots de *Begonias*, plusieurs variétés de *Zinnias* doubles; — mention honorable.

3° Par M. Mennessier, 3 *Artichauts, Ciboules, Scorsonnères, Chasselas* de Fontainebleau, 2 *Pêches*, 3 *Carottes* demi-longues; — mention simple.

4° Par M. Bérard, 2 *Tomates*, 2 Pommes de *Rambourg*, 2 Poires *Cuisse-Madame*, 2 *Bon-chrétien Williams*, 2 Pêches *Madeleine*, 4 Pêches *Grosse-Mignonne*, 6 *Noix, Chasselas* de Fontainebleau, Raisin noir de la *Madeleine*, 4 Prunes *Pound's Seedling*; — mention honorable.

Il est décidé que, dorénavant, les leçons se feront, comme par le passé, après la séance, le troisième jeudi de chaque mois ayant été désigné par M. le Secrétaire-général pour la leçon de Béthisy-Saint-Martin, et qu'il sera demandé au bureau central de la Société d'essayer une leçon à Auger-Saint-Vincent, le matin du jour de la séance de Crépy.

M. Parmentier annonce que ses Pommes de terre hâtives étant restées en terre après leur maturité, ont produit des germes, et même quelques rudiments de tubercules; il en a planté quelques-unes pour voir ce qu'il en adviendrait, et promet de faire connaître le résultat de cette expérience.

La séance est levée à quatre heures.

Membres admis dans la séance du 16 Août.

MM. Lequeux (Alphonse), jardinier chez M. Ballet, maire de Saintines, présenté par M. Ballet et Lavaquery.

Lemaire, marchand de bois à Béthisy-Saint-Pierre, par MM. Vaillant et Lavaquery.

Leclercq, médecin à Béthisy-Saint-Pierre, par les mêmes.

Gattelet aîné, scieur-mécanicien à Béthisy-Saint-Martin, par les mêmes.

Dame patronnesse.

Mme Gattelet (Félix), à Béthisy-Saint-Martin, par les mêmes.

BIBLIOGRAPHIE.

Le Mouvement horticole de 1867 de M. Ed. André (1)

PAR M. CHANTRIER.

Dans la séance du 2 août dernier, M. le Président a bien voulu me désigner

(1) Chez Aug. Goin, éditeur à Paris, rue des Écoles, 82.

pour vous rendre compte de ce travail. Je viens, Messieurs, m'acquitter de ma mission.

J'ai parcouru avec attention les différentes parties de cette œuvre, qui, à juste titre, mérite l'intérêt de tous. On y trouve décrits tous les bons principes, les nouveautés horticoles, les procédés encore peu usités sur la multiplication, les époques de déplanter différentes espèces d'arbres, en un mot toutes les bonnes maximes et les progrès accomplis dans le courant de l'année, et il faut le dire hautement, l'année 1867 fera époque. Il s'est produit, grâce à l'exposition du Champ de Mars, un mouvement universel; on a pu apprécier dans un même lieu les différentes manières de cultiver et la qualité des produits de l'horticulture même des contrées les plus éloignées. Cette profusion et cet ensemble ne pouvaient que nous être avantageux, accroissant le nombre de nos collections et aussi de nos connaissances horticoles.

Il faut se hâter de reconnaître que l'auteur traite toutes ces questions avec une facilité qui prouve son talent et ses connaissances approfondies en horticulture; quoique très jeune, il a su se frayer un chemin. Il s'est distingué comme jardinier principal de la ville de Paris, et par ses écrits utiles et instructifs.

Il vient encore une fois de plus de nous émerveiller par ses succès à l'exposition de Liverpool, et les travaux considérables de création qu'il a su conquérir dans cette ville et qu'il fait exécuter en ce moment.

Il serait cependant prétentieux de dire que toutes les branches horticoles sont représentées au même degré dans ce livre; mais du moins constatons que l'auteur a su établir des comparaisons entr'elles, et résumer très clairement tous les progrès qui ont pu se produire dans l'une ou l'autre, faisant ressortir tout l'intérêt qu'elles offrent au point de vue utile ou ornemental.

Dans le premier chapitre, où il traite de la culture, taille et plantation, on fera bien de consulter l'article où il résume son opinion sur la taille en trois temps préconisée par M. le docteur Pigeaux, non pas que je sois partisan de l'emploi du croissant, mais parce que je pense qu'il pourrait nous être très salutaire de méditer ce conseil dans une certaine mesure, au point de vue économique et commercial. L'engouement qui s'est produit en arboriculture ces dernières années, à la vue des formes merveilleuses obtenues par nos habiles professeurs, a fait dépasser le but qu'on se proposait; c'est ce qui arrive ordinairement pour les meilleures choses.

Chacun, avec un contingent plus ou moins grand de connaissances, désirant arriver à la perfection, parvient à abîmer et à mutiler ses arbres, sans en obtenir de fruits. Je crois qu'il serait utile d'essayer, dans nos environs, d'augmenter la culture en grand des fruits à pépins, à couteau et à cidre, que je vois dans nos parages croître à l'état inculte, couverts de mousse et de gui. Je crois le temps arrivé de venir par nos conseils au secours de ces malheureux rongés de parasites et étouffés de bois mort.

Pour résumer, j'appellerai l'attention sur un article intéressant : c'est celui qui

traite la question sur le pincement court et long, procédé Grin et Gougis, ainsi que les listes détaillées de différents genres pouvant servir de guide aux amateurs pour le choix de leurs collections.

Je crois que chacun dans ce recueil pourra ajouter quelque chose à ses connaissances et y puiser des renseignements utiles.

NOTES ET MÉMOIRES.

De la Duplicature des Fleurs,

PAR M. RENÉ DE MARICOURT.

M. le Président m'a demandé de mettre en écrit les quelques idées que j'ai eu l'honneur de soumettre à la Société à propos de la duplicature des fleurs; j'acquiesce d'autant plus volontiers à cette proposition, que j'espère être plus succinct et précis en écrivant que je ne puis l'être en parlant, arrêté que je suis par l'embarras de présenter des théories toujours un peu hypothétiques. Comme ces hypothèses sont fondées sur des faits, je vais cependant essayer de les exposer et d'en tirer les conséquences. A notre avant-dernière réunion, M. le Secrétaire-général disait qu'un horticulteur de Compiègne indiquait un système de pincement pour obtenir des giroflées doubles; M. Crétenet prétendit que la duplicature était due à la fécondation; d'autres la cherchaient dans la richesse du sol, dans l'état de sécheresse où était maintenu le sujet. On se demanda si les fleurs doubles étaient fécondes ou stériles. A ce propos, je vous fis observer que la duplicature étant généralement due à la transformation des étamines en pétales, les fleurs très riches en étamines, comme les roses, demeuraient fertiles tant qu'il leur restait des organes de génération. Cette question des fleurs doubles fut agitée, il y a deux ans, à la Société impériale et centrale de Paris, et provoqua une discussion à laquelle notre savant et spirituel collègue, M. le docteur Pigeaux, prit une part très active. M. Crétenet, cet amateur distingué que je viens de citer, demanda un peu plus tard pourquoi, ayant rabattu un oranger malade, il vit la tige se couvrir de fleurs; j'avais observé le même fait sur un pittosporum soumis à un traitement identique.

Dernièrement, ayant eu l'occasion de me trouver à Hyères avec un botaniste chez M. Michelet, j'entendis discuter cette question: Pourquoi une plante malade, affamée, réduite à la sécheresse, se montre-t-elle prodigue de fleurs?—Je crois pouvoir nommer sans indiscrétion la compagne et collaboratrice de notre grand historien national, cette femme dont l'intelligence profonde, le sentiment délicat, et la divination instinctive des choses de la nature, plus encore que leur étude, ont assuré le succès de ces charmants livres qui s'appellent : *la Mer, l'Oiseau, l'Insecte, la Montagne,* etc., etc. Elle nous dit donc : « La sève riche, mais concentrée, longuement élaborée, épaissie, et contrariée dans son mouvement d'ascension, voudrait produire des feuilles, mais elle ne peut que donner des fleurs, qui sont des

feuilles modifiées, car en raison de son emprisonnement, elle ne saurait se faire jour autrement, et les fleurs sont la dernière expression de sa puissance expirante. Voilà pourquoi une plante grasse déracinée et jetée à terre se couvrira de fleurs. »

Vous allez voir qu'entre ces faits et les phénomènes de la duplicature, il y a une relation intime. Une seule et même cause produit des résultats variés, qui sont la conséquence logique des lois générales. Il n'y a pas de bizarrerie ni de monstruosité : la dérogation à une loi n'est qu'une apparence, parce que nous ignorons la loi; et quand la nature a rendu ses arrêts, elle ne les porte pas à la cour de cassation.

La floraison abondante, la transformation des organes, la superposition et la soudure des fleurs, comme nous allons le dire, sont dues à un seul principe : la marche de la sève. Celle-ci, dans le jeune végétal, monte impétueuse et sans rencontrer d'obstacle, elle produit des feuilles énormes (voir les jeunes paulownia et catalpa); plus tard ralentie, mais aussi plus riche et mieux élaborée, aboutissant à un point terminal, elle donne encore des feuilles, mais modifiées et transformées en bractées, en sépales, en étamines, et enfin en carpelles.

Ici, pour être plus clair, je dois rappeler à nos confrères quelques principes admis en botanique.

Théoriquement parlant, un rameau peut être considéré comme un axe autour duquel les feuilles s'enroulent en spirale, à la façon d'un pas de vis. Ce fait est facile à observer et à démontrer : il est connu sous le nom de phyllotaxie. Prenez une feuille, faites passer un fil à la naissance des feuilles suivantes; après avoir traversé quelques intermédiaires, ce fil aboutira à une feuille située identiquement à la place de la première, et tout à fait au-dessus d'elle. La série de feuilles constituant ainsi les tours de spirale s'appelle un *cycle,* et tous, les uns à la suite des autres, suivant leur marche ascendante, se répètent dans le même ordre. Par exemple, dans le prunier, le pêcher, la sixième feuille correspondrait à la première, la douzième à la sixième, et ainsi de suite; d'où il résulte que le cycle est composé de cinq feuilles. Ce chiffre est variable, mais demeure constant dans la même espèce. Une observation attentive montre que les feuilles opposées ou verticillées sont soumises à cette même loi de symétrie.

Qu'est-ce qu'une fleur? Un assemblage de cycles où les tours de la spirale sont trop rapprochés pour ne pas paraître constituer une circonférence plane.

Reprenons l'ascension de la sève : elle marche en s'épaississant, en donnant des produits plus parfaits, mais moins vigoureux; les feuilles diminuent, les cycles de la spirale se rapprochent au point de former des cercles; alors naissent les enveloppes florales connues sous le nom de bractées (colorées ou non); plus haut surgissent les sépales, qui constituent le calice, puis les pétales, dont la réunion constitue la corolle; enfin, les deux derniers tours de la spirale sont représentés par les étamines et puis les carpelles, qui forment l'ovaire ou organe femelle.

Que l'on tire par la pensée le point extrême et terminal, c'est-à-dire le pistil, et qu'on allonge tout le système, on devra se représenter, non plus une série de

cercles concentriques, mais bien un axe entouré de cinq *cycles,* formant comme un tire-bouchon de feuilles modifiées, colorées et changeant de forme.

Ceci nous explique un des modes de la duplicature; si la sève abonde, il est tout simple que chacun des organes aspire à son état normal de feuille; que l'étamine, élargissant son filet, devienne pétale comme ses voisines; que les pétales cherchent à devenir sépales, les bractées simples et larges feuilles, et ainsi de suite. Dans la rose et le nénufar, rien n'est plus commun que de saisir la transition : on rencontre l'étamine devenant pétale, et conservant encore son anthère au sommet. Je l'ai observé sur un lys.

Cette disposition naturelle de la spirale est remarquable dans l'artichaut, dans le zinnia, etc., etc.

Pour être conséquent, il faudrait pouvoir affirmer que chacune des enveloppes florales représentant un des cycles de la tige, reproduit un nombre d'organes identique à celui des feuilles qui constituent ce cycle. Je n'ose rien décider à ce sujet. Les faits sont encore trop obscurs ou pas assez éclairés.

1° *Modification normale et naturelle des organes par l'affluence de la sève.*

Au moment où j'écrivais ces lignes, étant sorti un instant dans mon jardin, je m'approchai d'un althea qui vient de fleurir; il a été récemment transplanté, d'où il résulte que la sève a été contrariée et quelque temps emprisonnée. Comme pour donner raison à mes théories, il m'offre une certaine quantité d'étamines (elles sont cependant bien petites chez les malvacées) qui deviennent des pétales. Dans mon althea se présente une anomalie que je vous signale : lorsqu'une étamine, aspirant à conquérir le rang de pétale, se transforme, c'est ordinairement le filet support de l'anthère qui s'élargit en forme de feuille; souvent, avons-nous dit, il conserve son anthère; ici, les choses se passent en sens inverse : le filet demeure grêle et mince, et, au lieu de l'anthère, se développe une languette longue et large aplatie et dilatée qui rappellerait la feuille portée par son pétiole. Ceci n'est d'ailleurs qu'un détail dans le procédé de modification; la loi générale subsiste. Mais cette première explication ne suffit pas à tous les besoins de la cause, car, me dira-t-on, comment comprendre que le Petunia, qui a cinq étamines, la Giroflée, qui en a six, l'Œillet, qui en a dix, présentent, en se doublant, un nombre plus considérable de pétales que la fleur primitive n'a d'étamines? Je réponds : Une autre cause de duplicature est là :

2° *Superposition des fleurs.*

Pour peu que l'on ait suivi la marche ascendante de la sève, son mode de produire des organes en spirale, rien ne semblera plus simple que ce fait : là où vous ne voyez qu'un gros œillet, il y en a peut-être trois ou quatre; déroulant comme je l'ai dit le tire-bouchon, nous trouverons quatre ou cinq cycles de plus que dans l'état ordinaire; seulement, comme ils sont aplatis en raison de l'absence de l'axe, ils ne semblent constituer que de simples verticilles concentriques; ceci, je crois, n'est pas obscur, mais il s'agit de démontrer le fait. Parfois, on surprend la nature dans son travail; ainsi, une petite rose surgit du sein d'une autre rose; en

voit fréquemment cette jolie petite composée (vulgairement appelée compagnon) présenter plusieurs étages de fleurs superposées. Le datura double nous montre une série de cornets emboîtés les uns dans les autres.

3° *Agglomération et soudure des fleurs.*

La soudure est un fait très commun et fort naturel. Les botanistes expliquent ainsi les corolles *mono* ou mieux *gamo* pétale. Le végétal nourri d'un seul aliment, qui est la sève, tend à s'unir dans ses parties similaires à ce qui l'avoisine, puisque la substance nutritive est la même pour les mêmes organes ; la greffe accidentelle par approche est un phénomène du même genre.

Une fois, en herborisant sur les rives de la Sarthe, je rencontrai avec surprise un *stachys palustris* (labiée), qui avait un nombre anormal de lobes à la lèvre inférieure, et six étamines au lieu de quatre. En y réfléchissant, je me dis que ce n'était pas plus drôle que les veaux à six jambes et à deux têtes des bateleurs forains. Il n'y a pas un *stachys,* me dis-je, il y en a deux qui sont collés ensemble, et quelques-uns des organes sont avortés, de même que le veau à deux têtes représente deux veaux soudés ensemble dans la matrice de leur mère.

Voyant plus tard mes tulipes se doubler, j'étudiai de près le fait, et observai que, pour beaucoup d'entr'elles, la duplicature était due à ce mode d'agglomération et de soudure.

Mais pourquoi s'agglomèrent-elles et se collent-elles ensemble ? Tout bonnement parce qu'elles n'ont pas la place de se développer isolément ailleurs, d'où je tirai cette conséquence, qu'en forçant les fleurs à s'épanouir dans un espace resserré chez les plantes à inflorescence définie, on avait chance d'obtenir des duplicatures au moins apparentes.

Mais pourquoi encore mes tulipes étaient-elles resserrées dans un petit espace et ont-elles été agglomérées ? Absolument pour le même motif qui a forcé l'oranger rabattu de M. Crétenet a produire des fleurs, ce motif qui fait fleurir la plante grasse arrachée et jetée par terre. C'est que je les avais laissées plusieurs années sans les relever, dans un terrain trop richement fumé ; donc, il y avait là affluence de sève emprisonnée, puisque la tulipe ne s'allonge pas toujours, qu'elle est à inflorescence *terminale,* et que, n'ayant plus de feuilles à produire, elle a dû forcément produire des fleurs.

C'est ainsi que le *narcissus pseudo narcissus* de la forêt, transporté dans nos jardins, arrive à se doubler.

Tout ce qui précède ne serait qu'un bavardage oiseux, si je n'aboutissais pas à des conclusions pratiques. Mes idées ont été émises d'une façon très succincte. Je les résumerai cependant encore, et les réduirai en formules, heureux d'espérer que la théorie peut être parfois utile au praticien.

Je dis donc :

1° La duplicature des fleurs est due à une cause unique : la marche naturelle de la sève.

2° Elle se produit par trois moyens, qui sont : la *transformation normale des organes,* la *superposition,* l'*agglomération* et la *soudure des fleurs.*

3° Si ces propositions sont vraies, on a l'espoir d'obtenir des fleurs doubles en leur fournissant une sève riche (transplantation dans un sol supérieur), par la contrariété et l'épaississement de cette sève en multipliant les obstacles (arcures, brisures, etc., etc.), enfin par l'affluence de ladite sève vers un point terminal naturel ou *artificiel* (système de pincements).

Telles sont les idées générales. Aux horticulteurs il appartient d'en rechercher les applications. Si les principes que je cherche à exposer étaient vrais, on abandonnerait les procédés du tâtonnement et du hasard pour marcher à la lueur de méthodes scientifiques et obtenir des résultats prévus.

COMPTES-RENDUS.

Rapport de la Commission du Jardin,

PAR M. LETUPPE.

Plusieurs plantes ont fleuri pendant le mois d'août. Les *Reines-Marguerites impériales et Victoria* de M. Donon méritent d'être signalées, ainsi que les *Balsamines-Camélia* données par M. Doucet. Dans l'envoi de M. Huber, d'Hyères, les *Reines-Marguerites Victoria, Cocardeau* et *naines,* et les *Balsamines-Camélia* ont donné des résultats remarquables.

La Commission a observé parmi les semis de *Pelargoniums zonals* faits par M. Dubarle, plusieurs plantes méritantes, qu'elle tient à multiplier. Faute d'abris suffisants que le jardin de la Société ne possède pas, elle a décidé qu'il en serait donné des boutures, distinguées par des numéros provisoires, à chacun des Sociétaires qui en demanderaient, en s'obligeant à en rendre une partie au mois d'avril prochain.

Il a été récolté des graines de *Pois de senteur invincible Scarlett,* de *Fœdia cornucopiæ,* de *Calliopsis diversifolia,* de *Nemophilla insignis,* et de *Collinsia bicolor,* qui ont été mises à la disposition de M. le Secrétaire-général, pour être distribuées en loterie à la séance générale et dans les prochaines séances des Sections.

COURS D'ARBORICULTURE

De M. Dubarle, Jardinier-Professeur.

CINQUIÈME LEÇON — TAILLE DE LA VIGNE.

Considérations générales. — Il existe un proverbe horticole qui prétend qu'un âne a le premier enseigné la taille de la vigne, et beaucoup de personnes en con-

cluent que cette partie de notre art n'exige que peu d'habileté. Il est certain qu'à voir comment, dans certains jardins de campagne surtout, cet arbrisseau est conduit, on croirait reconnaître les traces des leçons de ce premier maître; mais en réalité, pour obtenir les résultats que peuvent montrer avec orgueil des cultivateurs spéciaux comme ceux de Thomery, il a fallu peut-être autant d'études, de soins attentifs et de perfectionnements successifs qu'il s'en est produit depuis cent ans dans la taille des autres arbres fruitiers.

Seulement, à l'inverse de ce que nous avons démontré précédemment, dans la vigne, c'est la taille de la branche fruitière qui est la plus facile, et au contraire c'est l'établissement de la charpente qui exige plus de soin, d'art et de temps. Cela tient au mode de végétation de la vigne, qui est un arbrisseau grimpant, poussant toujours sa sève avec vigueur dans tous les yeux formés l'année précédente, afin de leur faire pour ainsi dire, invariablement, porter du fruit, mais ne cherchant pas à se faire une charpente solide, puis qu'elle n'en a pas besoin, et que les corps où les végétaux, auxquels elle s'accroche avec ses vrilles, doivent être chargés de la supporter. Il en résulte que la fructification en est toujours assurée, mais que le bois a besoin d'être fortifié; c'est donc plutôt vers ce dernier que doivent se porter les soins du jardinier.

Branche à fruit. — La branche à fruit de la vigne s'appelle *coursonne;* on la forme en taillant à deux yeux francs toute pousse de l'année précédente qui ne doit pas servir de prolongement; mais tout d'abord il faut s'arrêter ici, pour bien caractériser ce que nous entendons par deux yeux francs, c'est-à-dire deux yeux bien saillants, et placés au-dessus de l'empâtement sur lequel on voit toujours plusieurs petits yeux dont il ne faut pas tenir compte, car ils ne donnent naissance qu'à des pousses grêles et peu fructifères; beaucoup de jardiniers croient tailler à deux yeux, mais comme ils comptent celui de la base, ils ne taillent en réalité que sur un seul; plusieurs mêmes rasent tellement de près la coursonne, qu'il ne reste plus que les yeux de la base, sur une épaisseur de un ou un demi centimètre; jamais une coursonne ainsi taillée ne sera vigoureuse et ne donnera de beau fruit, et c'est là la cause la plus ordinaire des vides que l'on voit sur certains cordons, par suite de l'extinction de coursonnes trop faibles que la sève a fini par abandonner.

Telle est la règle invariable pour la plupart des raisins cultivés dans les jardins bourgeois ou pour le commerce, telles que le *chasselas de Fontainebleau,* le *chasselas rose,* et les *Madeleine* noire et blanche, et à laquelle il ne se fait que deux exceptions; la première pour les vignes plus vigoureuses, telles que *Frankenthal, Grosse-perle* et tous les *muscats,* dont les coursonnes doivent être taillées à trois, quatre et même cinq yeux, si on veut les voir produire abondamment; la seconde pour les coursonnes inférieures d'une palmette qui, ainsi que nous le verrons plus tard, doivent être taillées plus longues que les supérieures pour y maintenir la sève, qui, sans cela, tendrait à les abandonner.

Mais pour les vignes du Midi ou de l'Orient, la taille doit être différente, et il

y a avantage à les traiter par la taille en crochet, comme certaines variétés de nos vignobles : parmi les pousses de l'année précédente, on en choisit une, moyenne et dont les meritballes soient un peu rapprochés, et on la conserve tout entière, tandis que toutes les autres sont supprimées, à l'exception d'une que l'on taille à deux yeux seulement, pour fournir du bois pour l'année suivante.

Quant à l'entretien des coursonnes, voici comment on opère : la branche la plus élevée est ravalée jusque sur l'inférieure, qui à son tour est taillée à deux yeux francs, ceci pour les chasselas bien entendu; quant aux variétés taillées à long bois, la branche qui a porté fruit est supprimée complètement, et parmi celles qui ont poussé sur le crochet, on en choisit deux, une pour être conservée dans son entier, l'autre pour être taillée à deux yeux. Cette manière de procéder allonge nécessairement les coursonnes de deux ou trois centimètres tous les ans, et il y a lieu, au bout de quelques années, de chercher à les renouveler, afin de les rapprocher de la branche de charpente, ce qui se fait à l'aide d'un bourgeon poussant à leur base que l'on favorise pendant sa végétation, et auquel il est même quelquefois à propos de sacrifier le produit de l'année pour le rendre assez vigoureux pour servir, l'année d'après, au renouvellement de la coursonne.

Branches de charpente. — Les branches de charpente ne doivent pas toujours, dans la vigne, être dirigées suivant des principes communs, et en voici la raison : la vigne est un arbuste grimpant; n'étant pas destinée à se soutenir elle-même, sa végétation ne la prédispose pas à se constituer une charpente solide; la sève afflue constamment à l'extrémité des bourgeons et abandonne le tronc, qui ne grossit pas à proportion de l'allongement du végétal; cette végétation, qui est suffisante dans l'état de nature, et même on peut dire indispensable, car autrement la vigne se trouverait étouffée par le feuillage des grands arbres auxquels elle s'accroche, ne ferait pas le compte du jardinier, qui a besoin au contraire d'un tronc vigoureux pour supporter et nourrir de gros fruits; aussi est-ce en décrivant les formes les plus usitées que l'on donne à la vigne dans les jardins, que nous décrirons, successivement pour chacune, la manière d'en dresser la charpente. Ces formes sont : *le cordon simple, la palmette, la Thomery, le cordon sinueux,* et *les cordons sinueux alternes.*

Plantation. — Disons tout d'abord quelques mots du sol, de la plantation, de la disposition du terrain, qui seront du reste applicables à toutes les formes sans distinction. La vigne, sous le climat de notre département, ne peut avantageusement se cultiver qu'en espalier; les murs en doivent être crépis, pour ne laisser aucun refuge aux animaux nuisibles, et garnis d'un chaperon, en tuiles ou toute toute autre matière, saillant de 18 à 20 centimètres, pour parer aux mauvais effets des gelées blanches, dont la moindre, de la fin d'avril à la fin de mai, vient quelquefois détruire l'espoir de toute la récolte.

Les plants que l'on emploie sont de différentes sortes, qui peuvent pourtant se rapporter à deux types principaux, *la chevelée* et *la crossette.* La chevelée est le résultat d'un couchage, un rameau auquel on a fait prendre racine en le mar-

cottant, soit à même le sol, soit dans un panier, afin de pouvoir l'enlever et le planter en motte; la crossette est un petit bout de sarment, pourvu de trois yeux, que l'on fiche en terre, et qui s'enracine par bouturage; nous préférons de beaucoup la *crossette,* qui donne presque toujours des plants plus francs et plus vigoureux, quoiqu'elle soit un peu plus longue à fructifier.

Voici la meilleure manière de se procurer du plant de vigne par crossette : il faut bien se pénétrer d'un principe, c'est que la bouture n'est pour ainsi dire que la continuation du végétal dont on l'a séparée, et qu'elle en reproduira les qualités et les défauts, *même accidentels ;* si donc on prend pour en faire une bouture un rameau sur une vigne peu fertile, ou qui, placée dans un sol peu avantageux, soit sujette à couler, on risque de voir ces défauts se perpétuer dans le nouvel individu; en conséquence, on choisira sur un pied vigoureux et en pleine production, un rameau de l'année ayant produit de beaux raisins, et on le raccourcira immédiatement à trois yeux, en lui conservant à la base une petite couronne de vieux bois; quand toutes les crossettes seront ainsi préparées, on les couchera au fond d'une tranchée de 40 centimètres au moins de profondeur, et on rejetera la terre par dessus en la foulant.

Cette opération se fait au mois de novembre; ce n'est qu'après le 15 mai de l'été suivant que l'on déterrera les crossettes; si la tranchée a été assez profonde, les yeux n'ont pas dû s'en développer; ils sont seulement gonflés par l'humidité de la terre, ainsi que le bois de la crossette; l'écorce doit même pouvoir s'en détacher assez facilement, et, si l'on en a le temps, ce sera une bonne opération complémentaire que d'enlever quelques lanières de cette écorce, ce qui facilitera beaucoup l'émission des racines. Alors la crossette est placée en terre, à 15 centimètres en tous sens, en ayant soin de bien tasser la terre et appuyer tout autour, et en plaçant l'œil supérieur juste à la surface; puis, si le sol est très léger, on en prend une poignée que l'on place sur l'œil afin de bien le cacher; si le sol est un peu fort, on met sur chaque œil une poignée de sable fin. Un bon paillis est préalablement appliqué a la petite pépinière, et quelques arrosements sont donnés les premiers jours si le temps est sec. Au bout de la seconde, souvent même de la première année, les pousses dépassent 1 mètre de hauteur, la bouture est pourvue de nombreuses et fortes racines, et on peut la mettre en place sans inconvénient en février et mars.

Quel que soit le plant que l'on ait choisi, il ne faut pas le mettre en terre au pied du mur, à la place qu'il doit occuper définitivement, mais à un mètre en avant, afin de le coucher plus tard jusqu'au pied du mur; l'expérience a prouvé que la vigne était en général longtemps avant de prendre une vigueur suffisante quand elle était plantée en place, et que le couchage, en favorisant l'émission de nombreuses racines, lui donnait bien plus promptement la force nécessaire pour établir son pied solidement. Seulement une erreur contre laquelle il faut se tenir en garde, c'est la pratique vicieuse que souvent on a de la coucher en une fois de la place où on l'a plantée jusqu'au pied du mur sur lequel on veut le faire monter; ce couchage

doit être fait en deux ou trois années, suivant la distance, et le sarment ne doit pas être enterré, à chaque fois, de plus de 50 centimètres; en effet, on a remarqué que les sarments enterrés sur une plus grande longueur ne s'enracinaient pas sur toute leur étendue, ce qui ne permettait pas d'obtenir le résultat que l'on cherchait.

Les costières sur lesquelles sont plantés les ceps de vigne peuvent être employées utilement à la culture de petits légumes ou de fraisiers; les façons n'en doivent toutefois pas être profondes, et, toutes les fois que cela pourra se faire sans inconvénient, il vaudra mieux, comme font les habiles cultivateurs de Thomery, n'y rien cultiver du tout, ne donner que des façons superficielles à la ratissoire, et entretenir un paillis sur toute l'étendue de la plate-bande.

Cordon simple. — Le cordon simple consiste en un cep que l'on palisse horizontalement une fois qu'il est arrivé à 0,50 cent. du sommet du mur; toutes les fois que les murs sont chaperonnés, il vaut mieux laisser les arbres les garnir en entier, car le cordon de vigne en étouffe la partie supérieure et en diminue par conséquent la production; quand il n'y a pas de chaperon au mur, et qu'il a au moins 2 m. 50 cent. d'élévation, on peut au-dessus des arbres y faire courir une vigne en cordon; elle fera l'effet du chaperon, en arrêtant la végétation trop forte des extrémités; mais le cordon devra être invariablement à 0,50 cent. au-dessous du couronnement, sans quoi les raisins ayant tous les inconvénients du plein-vent, ne mûriraient pas dans les années froides.

Lorsque l'on établit des cordons simples, on a presque toujours le tort de les faire monter en deux ou trois ans à la place qu'ils doivent occuper sur le mur; il faudrait ne les y amener que peu à peu, en ne les montant que de 0,50 cent. environ chaque année, et avoir soin de les garnir de coursonnes du haut en bas pour fortifier la tige et assurer une végétation vigoureuse au cordon; au fur et à mesure qu'il s'allonge horizontalement, on supprime les coursonnes l'une après l'autre en commençant par celles du bas. Si le cordon se trouve entre des arbres à fruits, que l'établissement de coursonnes sur la tige pourrait gêner dans leur développement, on ne doit toujours pas les supprimer radicalement, car le tronc de la vigne resterait toujours grêle; on se contente alors de leur laisser deux feuilles, et de pincer les faux-bourgeons. Un cordon, après son établissement complet, ne doit pas avoir plus de 3 mètres de développement, et les coursonnes, toutes prises à sa partie supérieure, doivent être espacées entre elles de 0,20 cent.

Cordon vertical, ou palmette. — Les palmettes se placent quelquefois isolément entre deux arbres fruitiers, mais plus généralement l'une près de l'autre sur une portion de mur spécialement consacrée à la production du raisin; le mur ne doit pas avoir plus de 2 m. 60 cent. de haut, et autant que possible être pourvu d'un chaperon, ne fût-il saillant que de 0,15 cent. Dans ces circonstances, les pieds de vignes doivent être plantés à 0,70 ou 0,80 cent. l'un de l'autre, et dirigés verticalement. Chaque année ils seront taillés à 0,20 cent. de longueur, afin d'obtenir deux coursonnes et un prolongement; les coursonnes seront alternativement prises à droite et à gauche, et ainsi verticalement espacées de 0,20 cent.; il

est essentiel de n'en faire développer que deux chaque année, et de plus celles du bas, comme nous l'avons déjà dit, devront être taillées plus longues que les autres, c'est-à-dire à trois ou quatre yeux francs au lieu de deux.

Quand le mur est très élevé, c'est-à-dire ayant au moins 3 m. 30 cent. de haut, la plantation se fait à 0,35 cent., et la moitié des vignes est lancée au-dessus des autres afin de former les palmettes dans la moitié supérieure du mur seulement, tandis que les autres garnissent la moitié inférieure. Les bourgeons que portent les coursonnes sont palissés obliquement, de façon à prendre un développement d'environ 0,50 cent., et arrêtés, aussitôt qu'ils rejoignent les bourgeons du pied voisin. Le palissage doit être fait le plus promptement possible, et surtout avant la floraison, car l'abri du mur et du chaperon empêchent presque toujours la coulure des fleurs, inconvénient auquel la vigne est très-sujette dans les températures variables du mois de juin.

La Thomery. — Cette forme, très en vogue il y a quelque temps, mais que l'on commence à abandonner maintenant à cause de la lenteur de son établissement, est tout simplement un assemblage de cordons doubles horizontaux, combinés de façon à garnir le mur dans toute son étendue; la forme traditionnelle, celle qui a de tout temps été appliquée à Thomery, commune de Seine-et-Marne, qui fournit à la consommation parisienne le chasselas dit de Fontainebleau, s'établit de la manière suivante : sur un mur de 2 m. 80 cent. il faut faire cinq cordons, et les pieds de vigne seraient plantés à 0,50 cent. l'un de l'autre; il est bien entendu que plus le mur est élevé, plus la plantation doit être rapprochée, afin de pouvoir faire un ou deux cordons de plus. Le cordon le plus inférieur peut être établi à 0,30 cent. du sol, et le plus élevé à 0,50 cent. au-dessous du chaperon, afin de pouvoir en palisser les bourgeons. Tous les cordons seront superposés à 0,50 cent. au-dessus les uns des autres, et les bourgeons fructifères seront pincés aussitôt qu'ils rejoindront le cordon supérieur. Dans ces circonstances chaque cep, une fois arrivé à la ligne où il doit former un cordon, sera divisé en deux bras, ayant chacun 1 m. 25 de développement, de façon à dessiner un T. La formation de ce T est une des opérations les plus délicates de la Thomery, et il existe plusieurs manières d'y procéder; la première consiste à tailler à quelques centimètres au-dessous de la place où l'on veut établir le double cordon; on favorise le développement du bourgeon de prolongement, et l'année suivante on le couche dans la direction de l'un des deux bras du cordon, de façon à ce qu'un de ses yeux se trouve sur le coude; cet œil se développe à son tour, par suite de la position inclinée du bourgeon, et sa pousse est couchée en sens contraire, de façon à former l'autre bras. — La seconde manière est un pincement, opéré quand le bourgeon arrive à la hauteur où le cordon doit être placé, et qui fait développer deux faux-bourgeons qui sont utilisés pour former les deux bras; c'est la moins bonne, car on risque souvent que le bois ainsi obtenu ne s'aoûte pas suffisamment, ou encore qu'il se forme à la fourche du T un bourrelet disgracieux et de plus nuisible à la bonne circulation de la sève. — Enfin, on peut l'obtenir encore en taillant la flèche à environ 5 à 10 centimètres au-

dessous de la place du cordon, et laissant librement se développer le prolongement pendant toute l'année ; au printemps suivant, on taille très court sur la base de ce prolongement, où les yeux sont toujours très rapprochés l'un de l'autre; on choisit deux bourgeons parmi ceux que fait développer cette taille, afin d'en former les deux bras, qui, de cette manière, paraîtront sortir d'une même insertion. — De tous ces procédés, le premier est encore le meilleur, et celui qu'il faudra préférer, toutes les fois que cela sera possible.

Chaque bras du cordon ayant un développement de 1 m. 25 c., sera garni sur toute son étendue de coursonnes prises à sa partie supérieure, et espacées entre elles de 15 centimètres, ce qui en donnera environ 8 de chaque côté.

Les cordons sinueux. — Ce sont des palmettes qui, au lieu d'être conduites verticalement, sont courbées à différentes reprises, et alternativement à droite et à gauche, à mesure qu'elles montent le long du mur. Quelques amateurs préfèrent cette forme à la palmette, par la raison que la sève, arrêtée dans les courbes, est moins sujette à abandonner les coursonnes inférieures. Il faut avoir soin, lorsque ces cordons sinueux sont plantés plusieurs ensemble, de les courber tous à la même hauteur, de façon à ce qu'ils s'emboîtent l'un dans l'autre, car sans cela on serait obligé de les espacer davantage pour trouver l'emplacement nécessaire au palissage des bourgeons annuels nés sur les coursonnes. Quant au nombre de celles-ci, on tâchera de les établir à peu près à la même distance perpendiculaire que celles des palmettes, afin de ne pas trop surcharger le cep, et de pouvoir palisser tous les bourgeons sans faire de confusion. Néanmoins, il faut bien comprendre que cette forme n'est applicable qu'aux murs de peu d'élévation, ou sinon elle demanderait trop de temps pour les garnir entièrement.

Cordons sinueux alternes. — Cette forme, imaginée par M. Delaville aîné, professeur d'arboriculture de la Société de Beauvais, est excessivement productive; nous l'avons nous-même expérimentée pendant plusieurs années dans le jardin du collége de St-Vincent, et nous lui avons reconnu ce mérite; seulement, elle exige une grande vigueur dans les pieds de vigne auxquels on l'applique, que cette vigueur provienne d'un sol très favorable, ou de variétés d'une végétation plus énergique. Voici comment on procède : de deux pieds de vigne, l'un est rabattu à quelques centimètres au-dessus de terre, pour produire un bourgeon que l'on favorise, en supprimant tous ceux qui se montreraient en même temps que lui, de façon à concentrer sur lui tout l'effort de la sève; celui d'à-côté, qui, l'année précédente, avait été rabattu ainsi que nous venons de le dire, est conservé dans toute sa longueur, et de chacun de ses yeux il sort des bourgeons qui, presque tous, se couvrent de raisins gros et abondants; l'année suivante, celui qui a produit est rabattu à son tour, et son voisin, qui avait été rabattu, se trouve chargé de la production; ainsi ils ont une année sur deux pour produire du bois, et l'autre pour donner du fruit.

Une modification que nous avons fait subir à ce procédé, et qui nous a bien réussi, consiste à enrouler autour d'une pièce de bois, ou de fer, le sarment qui

doit être conservé en entier; nous avons remarqué que la torsion que nous lui faisions ainsi subir modérait le cours de la sève, et assurait plus régulièrement la sortie de tous ses yeux.

Résumé. — Telles sont en général les formes les plus usitées pour l'établissement des vignes dans les jardins, et les seules dont nous croyions devoir recommander l'emploi. Le reste du traitement nécessaire pour obtenir de beaux raisins trouvera sa place dans le chapitre spécial des opérations d'été, qui viendra en son lieu, lorsque nous traiterons des pincements, de l'incision annulaire, du palissage, etc., etc. Quant à ce qui est de la taille en sec, nous n'avons que peu de choses à ajouter, telles que, par exemple, de laisser au-dessus de l'œil de taille un onglet assez long, un merithalle tout entier si l'on veut, ainsi que le recommande M. J. Courtois, de Chartres, afin de protéger cet œil, et d'empêcher les effets de la gelée ou du dessèchement de s'étendre jusqu'à lui.

Tout le monde connaît la maladie spéciale de la vigne (oïdium tuckeri), dont cet arbrisseau a tant souffert depuis vingt ans; quand on se trouve dans un canton sujet à l'invasion de cette maladie, ou que l'on a affaire à des pieds qui en ont été attaqués l'été précédent, il est à propos de soufrer la vigne, aussitôt le départ des bourgeons, ce qui se fait par un temps chaud et orageux de préférence. L'enfouissement de cendres vives ou l'arrosage du sol avec les eaux de lessive contenant de la potasse, lorsqu'ils sont régulièrement renouvelés tous les hivers, peuvent aussi préserver la vigne des attaques de l'oïdium.

VISITES DE JARDINS.

Rapport de la Commission, par M. Bruiet.

Le lundi 22 juin, malgré une pluie torrentielle, la Commission des Visites s'est rendue à La Chapelle-en-Serval, Chantilly et Gouvieux, où elle était attendue conformément aux termes de son itinéraire. M. Corbie, secrétaire, obligé de s'absenter pour quelques jours, n'ayant pu nous accompagner, j'ai été désigné pour vous rendre compte des visites suivantes.

VI.

JARDIN DIRIGÉ PAR M. HUBERT, CHEZ M. SARGENTON, A LA CHAPELLE-EN-SERVAL.

M. Hubert cultive dans un sol très ingrat, connu de presque tous les Sociétaires, des arbres fruitiers, des légumes, des fleurs, des plantes d'ornement de toutes sortes, et il obtient de très bons produits, ce dont votre Commission le loue sincèrement. Le jardin potager est abondamment pourvu des légumes destinés à approvisionner le château; le sol ne permet pas de récolter mieux que ne le fait M. Hubert, à moins qu'il ne se décide à faire de la culture maraîchère in-

tensive, comme nous l'avons vu pratiquer par M. Fasquel, de Creil; il y trouverait assurément un grand avantage, puisqu'il récolterait autant de légumes, et de beaucoup plus beaux, en cultivant trois fois moins de terrain; il n'y a pas de sacrifice à faire, puisque le fumier employé actuellement sur tout son terrain serait concentré sur une étendue trois fois moindre; le fumier, du reste, ne manque pas dans la basse-cour du château, et M. Hubert a l'intelligence et l'activité nécessaires pour lutter avantageusement avec nos premiers jardiniers.

L'arboriculture est bien représentée dans ce vaste jardin, quoique le pêcher se plaise peu à La Chapelle. Nous y avons remarqué un oblique bien réussi, tandis que les grandes formes laissaient à désirer, malgré les soins intelligents du jardinier, ce qui nous a convaincu que les partisans des plantations en oblique peuvent avoir raison aussi bien que leurs contradicteurs; que la solution peut être favorable aux uns ou aux autres, selon la nature du terrain et le talent de celui qui dirige les arbres. M. Hubert a trouvé le système qui convient à son terrain, et nous avons la conviction qu'une autre année, nous trouverons des pêchers capables de rivaliser avec ses magnifiques cerisiers si bien dirigés, et avec ses poiriers, conduits presque tous en palmettes Cossonnet, peu usitées aujourd'hui, bien qu'elles soient les plus naturelles, et qu'elles aient l'avantage de répartir la sève très correctement dans les branches de charpente. Les vides occasionnés par la structure de ces palmettes sont garnis par des poiriers de formes diverses; les branches à fruits sont bien traitées, et promettent de payer largement les soins donnés aux arbres.

Le jardin d'agrément à la française est le seul de ce genre que nous ayons rencontré dans nos visites, et la Commission en a été d'autant plus satisfaite que les plantes y sont classées, non par massifs ou par lignes, mais par tranches, si je puis m'exprimer ainsi, c'est-à-dire que chaque plate-bande renferme huit ou dix sortes de plantes groupées par espèce et sans solution de continuité, ce qui produit un très bon effet, et permet au jardinier de donner à chaque genre les soins particuliers qu'il réclame; aussi l'état de la végétation était-il des plus satisfaisants, et chacun de se demander comment M. Hubert avait conservé toutes ces fleurs en aussi bon état. Notre surprise a changé de nature lorsque nous sommes entrés dans la serre: les Musa, les Pandanus, etc., etc., apportés par lui à notre dernière exposition, n'étaient que de faibles spécimens de ce qu'il cultive avec tant de succès, et s'il eût pu exposer ses plus beaux produits, son lot eût attiré tous les regards des visiteurs; c'est, en effet, dans la culture des plantes de serres que l'on apprécie davantage le mérite de M. Hubert.

VII.

JARDIN DIRIGÉ PAR M. BROSSIER, CHEZ M. PETIT, MAIRE DE CHANTILLY.

Près des vastes domaines se trouvent souvent de charmantes petites propriétés; ainsi, après avoir visité le parc de La Chapelle, nous entrons dans un délicieux jardin, petit quant à ses dimensions, mais vaste quant aux soins dont il est

l'objet; j'ai dit jardin, c'est une erreur, j'aurais dû dire salon; en effet, tout est si bien soigné dans ce paradis terreste, que l'on serait tenté de croire que le plumeau et le pinceau y sont plus souvent employés que la bêche et l'arrosoir; cependant, ces massifs sont bien formés de plantes véritables et de très vigoureuses, ces gazons sont naturels, ce petit rocher reçoit de l'eau limpide, cette serre renferme des plantes qui, plus délicates que leurs sœurs, n'osent s'aventurer à l'air libre. Le motif de l'émotion que nous avons éprouvée se trouve dans cette phrase : M. Petit, l'heureux propriétaire de ce délicieux jardin, tient à voir ses plantes en bon état de santé, et il est parfaitement secondé par M. Brossier, qui est un excellent praticien.

VIII.

JARDIN DIRIGÉ PAR M. BERT, CHEZ M. BORGET, AU CHATEAU DES BOULEAUX, A GOUVIEUX.

Le ciel semble avoir pitié de nous, car, après avoir reçu la pluie sans interruption, nous pouvons visiter le jardin du château des Bouleaux, sinon à pieds secs, du moins sans être inondés. M. Bert dirige avec zèle ce parc nouvellement planté; l'arboriculture sortira victorieuse, nous en sommes convaincus, de la lutte entreprise contre la nature du sol; jardinier intelligent, le directeur de ces travaux étudiera le genre de formation des arbres qu'il doit employer de préférence, sur quels sujets il doit greffer poiriers et pêchers, et, dans quelques années, nous verrons une charmante propriété plantée de beaux espaliers et ne le cédant en rien à celles qui ont l'avantage de ne pas être nées d'hier. Le potager suffit largement à l'approvisionnement de la maison; nous y avons remarqué une planche d'asperges qui avaient été forcées, et dont la végétation ne paraissait pas altérée. Les plantes d'ornement forment, comme dans tous les châteaux, la culture principale qui réclame le plus de soins et d'intelligence; c'est aussi celle que M. Bert semble préférer; il a du reste tous les éléments nécessaires : une machine à vapeur, qu'il dirige, monte l'eau dans un vaste réservoir, et il la conduit ensuite partout où le besoin s'en fait sentir. La Commission le félicite du succès qu'il a obtenu dans ses semis de Pelargoniums zonals, et espère qu'à l'exemple de M. Deslandes, qui a exposé sur le bureau ses plus beaux gains d'œillets, il nous apportera ses variétés les mieux réussies.

IX.

JARDIN DIRIGÉ PAR M. VINCENT DEMICHY, A GOUVIEUX.

L'année dernière, en visitant le jardin dirigé, à Rully, par M. Cléry père, la Commission constatait le résultat que peut obtenir tout homme qui met tous ses soins à observer les phénomènes de la végétation; nous en trouvons une nouvelle preuve aujourd'hui, en examinant les arbres conduits par M. Vincent Demichy. Les espaliers, malheureusement étouffés par un jardin anglais dont les massifs sont trop rapprochés, sont très bien charpentés, quoique le jardinier qui en a la respon-

sabilité n'ait jamais reçu de leçons. Les quenouilles, parfaitement équilibrées, sont chargées de fruits, et nul doute que lorsque M. Vincent aura mis en pratique les excellentes leçons de M. Dubarle, qu'il suit avec assiduité, il ne devienne un parfait arboriculteur.

X.

JARDIN DIRIGÉ PAR M. RAYON, AU CHATEAU D'OGNON.

Le 27 juin, la Commission se rendait à Ognon, pour la visite du jardin du château, dirigé par M. Rayon ; M. de Caix faisait lui-même les honneurs de sa propriété avec toute l'aménité de son caractère. L'arboriculture tient ici la première place pour la manière dont elle est traitée : les poiriers bien conduits, régulièrement espacés, portant un grand nombre de variétés de fruits, se recommandent à notre examen; les pêchers, que quelques-uns de nous avaient vus bien malades l'année précédente, sont actuellement très beaux, et ne portent plus de traces de souffrance ; les orangers, les plus beaux qui existent dans notre arrondissement, se couvraient de fleurs ; tous les arbres témoignaient des soins assidus que leur prodigue le jardinier qui en prend soin. Le potager, vaste et bien tenu, avait sensiblement souffert de l'orage qui, quelques jours avant, exerçait ses ravages sur le territoire d'Ognon. Les fleurs ne sont pas oubliées dans le jardin confié à M. Rayon, et si elles ne sont pas nombreuses comme dans la plupart des châteaux, a cause en est due sans doute aux fréquentes absences des propriétaires, absences trop longues au gré des habitants de la commune.

VARIÉTÉS.

La pourriture du Céleri. — Cette année, dans plusieurs de nos jardins maraîchers, le céleri est atteint de pourriture. Cette maladie n'est pas nouvelle, et elle est précisément ordinaire pendant les étés secs comme celui que nous venons de traverser.

En 1859, année plus sèche peut-être encore que 1868, le Journal de la Société impériale et centrale d'horticulture de France constate l'invasion de cette maladie, et les plaintes nombreuses dont elle fut l'objet. Mais ce qui prouve bien évidemment l'action des variations de sécheresse et d'humidité sur cette plante délicate, c'est que tous les jardiniers qui n'avaient pas arrosé leur céleri s'accordent à dire qu'il a échappé à la pourriture.

La graine de *Tétragone cornue,* plante qui remplace avantageusement l'épinard en été, lève difficilement. Il paraît que, pour éviter cet inconvénient, il suffit de la stratifier à l'automne. Moyennant cette précaution, aussitôt qu'elle sera confiée à la terre, elle levera sans difficulté.

Senlis.—Typ. Duriez.

TABLE

Procès-verbal de la séance du 6 Septembre 1868. 193
Section de Creil. — Séance du 26 Juiliet 1868 197
Section de Nanteuil-le-Haudouin. — Séance du 9 Août 1868 . 198
Section de Pont-Sainte-Maxence. — Séance du 12 Août 1868. 199
Section de Crépy-en-Valois. — Séance du 16 Août 1868 . . 199
Le Mouvement horticole de 1867 de M. Ed. Andrée. 200
De la Duplicature des Fleurs 202
Rapport de la Commission du Jardin. 206
Cours d'arboriculture de M. Dubarle, jardinier-professeur . . 206
Visites de Jardins 213
Variétés 216

Ordre du jour de la séance du 4 Octobre 1868.

A 1 heure, réunion dans les Comités. — Examen des objets déposés sur le Bureau.
A 2 heures, réunion générale.
Adoption du procès-verbal de la séance du 2 Août.
Admission de membres nouveaux.
Dépouillement de la correspondance.
Rapport de la Commission du Jardin.
Question de l'Enseignement horticole.
Compte-rendu de l'Exposition de Pont-Sainte-Maxence.
Rapports des Comités sur les objets présentés.
Propositions et communications.

A 10 heures du matin, avant la séance, leçon d'arboriculture dans le jardin de la Société.

MM. les Sociétaires sont prévenus que 100 exemplaires du tableau des oiseaux insectivores sont déposés chez M. Cabot, trésorier de la Société. — Ils seront remis gratuitement à MM. les Instituteurs sociétaires, et moyennant 15 centimes aux autres membres de la Société.

Leçons d'Horticulture.

OCTOBRE 1868.

Jeudi 1er : Leçon à Nogent-les-Vierges, à 9 heures du matin, à la mairie. — Leçon à Précy-sur-Oise, à 2 heures de l'après-midi.

Dimanche 4 : Leçon à Senlis, à 10 heures du matin, dans le jardin de la Société. — Séance à Senlis, à 1 heure de l'après-midi.

Mercredi 7 : Leçon à Fleurines, à 9 h. du matin, chez M. Frigaux. — Séance à Pont, à 2 h. de l'après-midi. — Leçon après la séance, dans le jardin de M. Dubois.

Jeudi 8 : Leçon à Senlis, à 2 heures de l'après-midi, dans le jardin de la Société.

Dimanche 11 : Leçon à Versigny, chez M. Granger, à 9 heures du matin. — Séance à Nanteuil, à 2 heures de l'après-midi. — Leçon après la séance.

Jeudi 15 : Leçon à Rully, à 9 heures du matin. — Leçon à Béthisy-St-Martin, à l'école communale, à 2 heures de l'après-midi.

Dimanche 18 : Leçon à Auger-St-Vincent, à l'école communale, à 9 h. du matin. — Séance à Crépy, à 2 h. de l'après-midi. — Leçon après la séance.

Jeudi 22 : Leçon à Pontarmé, à 9 heures du matin, chez M. Dupuis. — Leçon à Plailly, à 2 heures de l'après-midi, à l'école communale.

Dimanche 25 : Leçon à Verneuil-sur-Oise, à 8 heures du matin, à la mairie. — Séance à Creil, à 2 heures de l'après-midi. — Leçon après la séance.

Lundi 26 : Leçon à Vineuil, chez M. Dupré, à 9 h. du matin. Leçon à la Chaussée de Gouvieux, à 2 heures de l'après-midi, chez M. Masson.

Ceux de MM. les Sociétaires qui changeraient de domicile sont priés d'informer M. le Secrétaire-général de leur nouvelle adresse, afin d'éviter la perte de Bulletins, qui, vu l'augmentation continue des membres de la Société, pourraient être difficiles à remplacer.